

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la simple question David Raedler –
Le service de l'emploi parvient-il à faire face aux demandes de RHT?**

Rappel de la simple question

Le contexte actuel lié à la pandémie du coronavirus a mis une pression très forte sur nos institutions à de très nombreux égards, y compris dans le cadre des aides financières qui ont été mises en œuvre aux niveaux cantonal et fédéral. En particulier, le très grand nombre de demandes de RHT déposées ces derniers mois a mené à solliciter le Service de l'emploi de façon très marquée.

La RHT permettant de faire face financièrement à une situation très sensible, il est essentiel qu'elle soit octroyée très rapidement. Et, en cas de refus, que les oppositions soient traitées au plus vite, afin de permettre aux entreprises de savoir si elles pourront - ou non - bénéficier de ces aides. Or, plusieurs entreprises et institutions ayant déposé leur demande en mars 2020 et s'étant vues refuser (totalement ou partiellement) la RHT n'ont toujours pas reçu de décision quant à leur opposition. Ce qui les place naturellement dans une situation très délicate financièrement, ne sachant pas s'il est ou non nécessaire de licencier du personnel.

A la lumière de ces points, le Conseil d'Etat peut-il communiquer combien de demandes de RHT ont été déposées auprès du Service de l'emploi et combien de décisions sur opposition sont en cours de traitement ?

(signé) David Raedler

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que durant les deux dernières années le Service de l'emploi (SDE) recevait en moyenne 8 préavis de réduction de l'horaire de travail (RHT) par mois. 4 collaborateur.trice.s étaient chargés du traitement de cette prestation, respectivement 2 pour le traitement de l'autorisation et 2 pour le paiement par la Caisse cantonale de chômage, rattachée au SDE. En raison de la pandémie, près de 20'000 préavis de RHT (19'727) ont été transmis au SDE entre mars et avril 2020, pour atteindre à mi-juillet un total d'un peu plus de 21'000 (21'047). Dès le mois d'août jusqu'au moment de la rédaction de cette réponse, à mi-décembre 2020, plus de 8'000 (8'302) préavis supplémentaires (demandes de prolongation) ont à nouveau été déposés. Sur ces nouvelles demandes, près de 6500 ont été traitées, le solde concernant des préavis déposés pour des autorisations dès décembre.

Ainsi, globalement, à mi-décembre 2020, ce sont au total plus de 29'000 préavis RHT réceptionnés, dont plus de 27'000 ont été traités. Par ailleurs, toujours au moment de la rédaction de ces lignes, c'est près d'un total de 830 millions qui ont été versés par les caisses de chômage au titre d'indemnités de RHT, dont près de CHF 700'000'000.- par la Caisse cantonale de chômage.

Sur ces 27'000 décisions rendues depuis le mois de mars, **398 oppositions** (soit moins de 1,5%) ont été déposées, étant précisé que sur ce nombre, 72 ont été déposées par le Secrétariat d'Etat à l'économie et 326 par les entreprises. 150 oppositions ayant été traitées au moment de la rédaction de cette réponse, 240 – soit moins de 1% des décisions prononcées à ce jour – sont actuellement en cours de traitement. Dès lors qu'il s'agit en priorité de traiter les nouvelles demandes afin de permettre aux entreprises ayant droit à la RHT de la revendiquer au plus vite, ces oppositions devraient être traitées au plus tard d'ici à fin février 2021.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient de l'enjeu lié au versement rapide de cette aide financière, essentielle pour soutenir les entreprises et maintenir des emplois. C'est notamment la raison pour laquelle, afin d'être en mesure de traiter ces demandes, le DEIS, respectivement le SDE, a mis en place, dès le mois d'août 2020, une Task Force RHT composée d'une quarantaine de personnes (gestionnaires de dossiers et juristes) dédiée exclusivement au traitement de la RHT, respectivement à l'octroi des préavis et au paiement des indemnités. Alors que toutes les missions usuelles du SDE ont repris depuis le mois de juin, cette structure permet à ce service de faire face de manière efficace et rationnelle au nombre élevé de préavis RHT adressés par les entreprises vaudoises et de payer chaque mois les entreprises au bénéfice de ces autorisations.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 janvier 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean